

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

UN LIBRARY Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
19e séance
tenue le
mardi 27 octobre 1992
à 15 heures
New York

JAN 04 1993

UN/SA COLLECTION

PROCES-VERBAL DE LA 16e SEANCE

Président : M. SUH (République de Corée)
(Vice-Président)

puis : M. ELARABY (Egypte)

M. SUH (République de Corée)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/47/PV.19
4 décembre 1992

FRANCAIS

92-61617 1202L (F)

En l'absence du Président, M. Suh (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINTS 49 A 65, 68 ET 142; ET 67 ET 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA SECURITE INTERNATIONALE

M. SINHASANI (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis, au nom de la délégation thaïlandaise, d'offrir mes plus sincères félicitations à M. Elaraby pour son élection unanime à la présidence de la Première Commission. Nous félicitons également les autres membres du bureau. Le pays du Président et le mien - l'Egypte et la Thaïlande - entretiennent depuis longtemps des relations étroites et amicales. Vu la compétence avec laquelle M. Elaraby dirige nos débats, nous sommes convaincus que grâce à ses talents de diplomate et à son expérience il saura diriger les travaux de la Commission avec succès. Il peut compter sur le soutien et la coopération absolus de ma délégation.

La Thaïlande, comme d'autres membres de l'Assemblée générale, se félicite de la fin de la guerre froide. La barrière idéologique qui menaçait la paix et la sécurité internationales s'est écroulée tandis que la tendance au dialogue et à la coopération s'est affirmée. Le désarmement est certainement un domaine qui a profité de ce nouvel ordre mondial. La fin de l'affrontement Est-Ouest et de la rivalité idéologique a permis des réductions sans précédent des armes nucléaires, réductions inimaginables il y a quelques années à peine. Des catégories entières d'armes nucléaires ont été détruites et de nouvelles réductions sont à l'étude. Ces accords et la diminution des tensions entre les puissances nucléaires ont, en fait, réduit la possibilité d'un conflit nucléaire - spectre qui a menacé l'humanité durant les quatre dernières décennies.

Malheureusement, avec la fin de la guerre froide, des défis nouveaux et dangereux à la paix et à la stabilité mondiales sont apparus. L'effritement des Etats en "mini-Etats", la montée du nationalisme et les conflits nés de rivalités ethniques, culturelles et religieuses dont nous sommes témoins dans l'ex-Yougoslavie et ailleurs sont autant d'exemples frappants des défis nouveaux et dangereux auxquels nous nous trouvons confrontés. Entre-temps,

M. Sinhaseni (Thaïlande)

la récente guerre du Golfe a clairement montré la menace que représente la prolifération des armes de destruction massive.

On a assisté en 1992 à plusieurs événements positifs en matière de désarmement et de contrôle des armements. Les mesures destinées à freiner et à inverser la course aux armes nucléaires sont d'une importance particulière. Nous saluons l'accord auquel sont parvenus les Présidents Bush et Eltsine à leur rencontre au sommet, en juin dernier, en vue de la réduction de leurs arsenaux nucléaires respectifs. Nous espérons que la poursuite des négociations et de la coopération entraîneront d'autres réductions. L'annonce faite par la Fédération de Russie, la France et les Etats-Unis au sujet de moratoires sur les essais nucléaires est également encourageante.

M. Sinhaseni (Thaïlande)

La prolifération des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive est une question profondément préoccupante. En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Thaïlande se félicite de l'adhésion de la France et de la Chine au TNP, adhésion qui signifie que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité - qui sont des Etats dotés d'armes nucléaires reconnus - sont maintenant tous parties au Traité. Nous nous félicitons aussi des autres signatures récentes, dont celle de l'Afrique du Sud, ainsi que des accords de garanties liés au TNP qui ont été conclus par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cela est de bon augure pour la Conférence des parties chargée de l'examen TNP prévue pour 1995, soit dans moins de trois ans. La Thaïlande s'associe aux autres pays qui ont exprimé l'espoir que le TNP, qui a été le principal instrument de la prolifération nucléaire au cours des 25 dernières années, sera prorogé. Nous espérons également que la question des garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires fera également l'objet de l'attention qu'elle mérite.

Comme cela a déjà été dit, ma délégation se réjouit de la décision prise par la Fédération de Russie et la France de suspendre leurs essais nucléaires en 1992. Nous nous réjouissons aussi de l'annonce faite récemment par les Etats-Unis d'un moratoire de neuf mois sur les essais nucléaires et de leur engagement de parvenir à une interdiction complète des essais nucléaires d'ici 1996. En tant que ferme partisan d'une interdiction complète des essais et que coauteur des résolutions 46/28 et 46/29, la Thaïlande se joint à ceux qui ont exprimé l'espoir que ces moratoires seront prolongés et que ces moratoires temporaires se transformeront en interdiction permanente des essais nucléaires.

La Thaïlande appuie pleinement les efforts et les négociations actuellement entrepris par le Président de la Conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, M. Ali Alatas, de l'Indonésie, et espère que les tendances positives actuelles encourageront les Etats à exercer leur volonté politique et qu'elles contribueront à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Ma délégation se félicite notamment de l'aboutissement récent des négociations sur la Convention sur les armes chimiques. Nous désirons féliciter le Comité spécial des armes chimiques et particulièrement son président, l'Ambassadeur Adolf Ritter von Wagner, de l'Allemagne, de leurs

M. Sinhaseni (Thaïlande)

efforts dévoués et inlassables. Il convient également de rendre hommage à l'Australie pour sa contribution inestimable à la préparation des projets de texte de la Convention.

La Thaïlande appuie pleinement le projet de convention et a décidé de coparrainer le projet de résolution y relatif. Nous espérons qu'il sera appuyé par l'Assemblée générale à la présente session. Cependant, nous nous associons à ceux qui ont souligné la nécessité d'une mise en oeuvre non discriminatoire et du maintien de la coopération internationale, du transfert de technologie, et de la protection adéquate des secrets commerciaux ainsi que la nécessité de prendre les dispositions voulues pour assurer le développement des industries chimiques civiles, notamment dans les pays en développement.

Le désarmement ne peut suffire à lui seul à maintenir la paix et la sécurité internationales. D'autres initiatives complémentaires sont également nécessaires. Nous nous félicitons donc du rapport du Secrétaire général, "Agenda pour la paix" (A/47/277), qui recommande des propositions constructives en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix. Le Secrétaire général mentionne spécifiquement le rôle des organisations régionales et des groupes d'Etats dans le règlement des questions qui se prêtent à une action régionale.

Conformément à la proposition du Secrétaire général en faveur de l'accroissement du rôle des organisations fondées sur un traité, les Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont soumis un projet de résolution (A/C.1/47/L.24) intitulé "Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est", au titre du point 62 b) de l'ordre du jour, "Mesures de confiance à l'échelon régional". Nous croyons que le Traité peut servir de cadre aux pays de la région pour favoriser la prospérité à long terme. Il contient des principes pertinents qui méritent d'être appuyés par l'Assemblée générale. Ma délégation estime que ce projet de résolution est très opportun, car il est conforme non seulement à la Charte mais aussi à l'"Agenda pour la paix" du Secrétaire général. D'autres pays du Sud-Est asiatique qui ont récemment adhéré au Traité - le Viet Nam, le Laos et la Papouasie-Nouvelle-Guinée - se sont portés coauteurs du projet de résolution, exactement comme 100 autres Etats Membres. Nous espérons que le projet de résolution recevra l'appui unanime des Etats Membres.

M. Sinhaseni (Thaïlande)

Ma délégation ne peut laisser passer cette occasion de se féliciter du rapport que nous a présenté le Secrétaire général ce matin, rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7). Nous nous réjouissons de ce rapport opportun et utile. Alors que son rapport précédent, "Agenda pour la paix", a été bien accueilli et a obtenu un large appui des Etats Membres, on dit que la question du désarmement ne relève pas du mandat du Secrétaire général. Il n'y est pas fait spécifiquement mention du désarmement, qui constitue une question d'importance vitale dont l'ONU s'occupe énormément. Bien que nous n'ayons pas eu le temps d'étudier le rapport en détail, nous appuyons pleinement l'opinion du Secrétaire général selon laquelle le règlement des conflits - c'est-à-dire la diplomatie préventive, le rétablissement et le maintien de la paix - ainsi que le nouveau défi inhérent au rétablissement de la paix après un conflit peuvent être soutenus et renforcés par des mesures concrètes de réglementation des armements et de désarmement.*

Nous appuyons pleinement la proposition du Secrétaire général selon laquelle les trois concepts d'intégration, de mondialisation et de revitalisation peuvent être le fondement d'un effort international accru dans le domaine du désarmement et de la réglementation des armements. Nous sommes également tout à fait d'avis que le moment est venu pour une intégration pratique des questions de désarmement et de réglementation des armements dans la structure plus large de l'ordre du jour de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons mondialiser le processus du contrôle des armements et du désarmement, nous fonder sur les réalisations passées en matière de réglementation et de réduction des armements, et les revitaliser.

Ma délégation est pleinement d'accord avec ce que le Secrétaire général dit sur la question des transferts d'armements et du Registre des armes classiques des Nations Unies :

"la mise en place de limitations efficaces au niveau mondial se heurte à un obstacle, qui est la difficulté d'établir de manière objective une distinction, du point de vue des transferts, entre armes défensives et armes provocatrices." (A/C.1/47/7)

* Le Président assume la présidence.

M. Sinhaseni (Thaïlande)

Nous convenons que certains mécanismes doivent être élaborés pour réduire l'offre et la demande d'armes perfectionnées, mais cela doit être fait de manière à ne pas mettre en péril la sécurité des Etats qui dépendent des importations d'armes pour répondre à leurs besoins légitimes de sécurité.

Ma délégation félicite le Secrétaire général de son rapport, excellent et opportun, et espère qu'il fera l'objet du même examen sérieux de la part des Etats Membres que celui dont bénéficie actuellement son rapport intitulé "Agenda pour la paix".

Pour terminer, ma délégation espère que les travaux de la Commission seront marqués par un esprit de coopération et de compromis, reflétant ainsi le nouveau et positif climat politique international et la tendance au dialogue et à la coopération. Qu'il me soit permis d'assurer à nouveau la Commission de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation.

M. BILOA TANG (Cameroun) : Ma délégation voudrait tout d'abord réitérer au Gouvernement et au peuple frère égyptiens ses sincères condoléances et sa vive sympathie à la suite des pertes et dégâts occasionnés par le tremblement de terre qui vient de secouer Le Caire.

Le Cameroun et l'Egypte, votre beau pays, Monsieur le Président, entretiennent depuis longtemps d'excellentes relations d'amitié et de coopération fructueuse. C'est pourquoi la délégation du Cameroun s'associe avec plaisir aux chaleureuses félicitations adressées à vous-même et à votre bureau à l'occasion de votre élection. Il ne fait pas de doute que sous votre direction, notre commission pourra oeuvrer toujours plus efficacement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Vous pouvez compter sur notre entière coopération dans cette entreprise.

Avec la fin des rivalités Est-Ouest, le monde se trouve à la croisée des chemins. Face à cette nouvelle donne, il se dégage une certaine convergence sur la façon dont la communauté internationale perçoit son devenir collectif. Cette nouvelle approche globalisante des problèmes planétaires suscite des espoirs, malheureusement contredits par les développements en cours dans le monde et qui constituent des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Aux foyers de tensions issus de la guerre froide se sont ajoutés des conflits de types nouveaux résultant du regain du nationalisme et des facteurs ethniques et religieux.

Comme l'ont abondamment souligné le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation et les chefs d'Etat et de gouvernement lors du dernier sommet du Mouvement des pays non alignés à Jakarta, tous ces développements qui menacent la paix et la sécurité internationales accaparent les énergies de la communauté internationale au détriment des tâches hautement prioritaires que constituent notamment le développement et la protection de l'environnement, la démocratie et la défense des droits de l'homme, la lutte contre la drogue et la pandémie du sida, et les problèmes liés à la situation des personnes réfugiées et déplacées.

Ma délégation estime par conséquent que les efforts actuellement déployés par la communauté internationale pour trouver des solutions à ces nombreux défis doivent être intensifiés. C'est pourquoi elle appuie les propositions du Secrétaire général contenues dans l'"Agenda pour la paix" et invite de

M. Biloa Tang (Cameroun)

nouveau les pays développés à honorer les engagements qu'ils ont souscrit en faveur des pays en développement.

La dimension militaire de la paix et de la sécurité internationales mérite également toute notre attention. Les avancées significatives enregistrées dans le domaine du désarmement depuis la fin des rivalités Est-Ouest méritent d'être saluées et encouragées. Depuis l'année dernière, en effet, les progrès réalisés dans le domaine du désarmement se sont traduits par l'Accord de Washington entre les Présidents Bush et Eltsine sur des réductions substantielles de leurs armements. La délégation camerounaise encourage et invite les deux parties à poursuivre leurs négociations bilatérales en vue de réductions encore plus poussées des importants arsenaux toujours en place.

En outre, le moratoire sur les essais nucléaires décidé unilatéralement par la France, la Fédération de Russie, la Chine et les Etats-Unis devrait être prorogé indéfiniment. Il conviendrait à cet effet de rétablir, au sein de la Conférence du désarmement, le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires et de lui donner mandat de parvenir à la conclusion d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires. Au cas où la réactivation de ce Comité spécial se heurterait à des difficultés, il serait indiqué de convoquer la Conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires.

La France et la Chine, deux membres permanents du Conseil de sécurité, ont adhéré récemment au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Cameroun salue ce geste et invite les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer audit Traité en vue de renforcer son universalité. Par ailleurs, nous avons accueilli favorablement l'adhésion de l'Afrique du sud au TNP. Notre voeu est que ce pays applique rigoureusement l'accord de garantie qu'il a signé avec l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de faciliter la réalisation de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique.

Le Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires commencera ses travaux en 1993. Le Cameroun, qui en a appuyé la convocation, souhaite vivement que la cinquième Conférence d'examen du TNP en 1995 aboutisse à son extension indéfinie. La

M. Biloa Tang (Cameroun)

deuxième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles a récemment regroupé les Etats parties à Genève. Le Cameroun souhaite que tous les Etats adhèrent à cette convention et en appliquent rigoureusement les dispositions.

Au terme de nombreuses années de négociations ardues, la Conférence du désarmement a enfin conclu le projet de Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Nous nous félicitons de la conclusion de cette convention et nous sommes disposés à y adhérer.

Lors de sa session de fond de 1992, la Commission du désarmement a adopté par consensus les directives et recommandations sur les informations objectives sur les questions militaires. Mon pays espère que la mise en oeuvre par tous les Etats de ces directives et recommandations aura pour effet de renforcer la transparence et de favoriser ainsi la limitation des armements et le désarmement. Les autres points à l'ordre du jour de la Commission du désarmement devraient connaître une même conclusion heureuse si toutes les délégations font preuve de la même volonté politique. Il en est ainsi des points relatifs au rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et domaines connexes, de l'approche régionale du désarmement dans le contexte de la sécurité globale, ainsi que du désarmement nucléaire. L'examen au sein de la Commission du désarmement de toutes ces questions qui intéressent la communauté internationale dans son ensemble devrait inspirer les travaux de la Conférence du désarmement et militer en faveur de l'élargissement de cette dernière.

Les conflits meurtriers qui secouent certaines régions du monde, et notamment le conflit du Golfe de 1990, ont démontré que l'accumulation excessive d'armes conventionnelles constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le Registre des Nations Unies des transferts d'armes classiques vient donc à point nommé. Nous espérons qu'il aura pour effet de limiter la prolifération des armes. Nous aurions cependant souhaité voir ce Registre englober non seulement le transfert des armes conventionnelles, mais aussi de toute arme de destruction massive, ainsi que des informations concernant les dotations militaires des Etats et leurs achats

M. Biloa Tang (Cameroun)

liés à la production nationale. Si les efforts déployés jusqu'à présent dans le domaine du désarmement méritent d'être encouragés, l'objectif de parvenir à un monde débarrassé de toutes les armes de destruction massive est encore loin de se réaliser.

Nous invitons donc toutes les puissances nucléaires, ainsi que les pays détenteurs et exportateurs d'armes de destruction massive, non seulement à appliquer les accords en vigueur dans le domaine du désarmement, mais aussi et surtout à faire montre d'une volonté politique réelle en levant les obstacles majeurs à la réalisation de cet objectif.

Depuis la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, des progrès notables ont été enregistrés dans le cadre du désarmement régional. La contribution de ce dernier au désarmement global et les effets induits du désarmement sur le développement ont été établis et réaffirmés par diverses résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Il faut rappeler que les mesures de confiance constituent la fondation du désarmement régional et que sans elles, toute politique régionale en la matière serait vouée à l'échec. C'est dans cette perspective que se développent dans de nombreuses régions du monde, et selon des spécificités propres à chacune, des regroupements qui s'engagent dans la voie du désarmement régional par l'adoption de mesures de confiance appropriées. Ces mesures répondent d'ailleurs aux préoccupations exprimées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix".

M. Biloa Tang (Cameroun)

Convaincus que l'Organisation des Nations Unies constitue le cadre approprié pour la réalisation d'une sécurité collective, les 11 Etats membres de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale - Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et Zaïre - ont entrepris depuis quelques années, sous les auspices des Nations Unies, une réflexion approfondie sur la promotion de la confiance, de la sécurité et du développement dans leur sous-région.

Cette entreprise commune a abouti à l'adoption par consensus de la résolution 46/37 B du 6 décembre 1991, portant sur les mesures de confiance à l'échelon régional. Dans cette résolution, l'Assemblée générale, tout en accueillant avec satisfaction l'initiative prise par nos 11 Etats, priait le Secrétaire général de continuer à apporter son assistance, notamment en mettant sur pied, sous les auspices des Nations Unies, un comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Nous constatons avec plaisir que le Secrétaire général s'est acquitté de son mandat et nous tenons ici à lui exprimer, au nom des 11 membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, toute notre gratitude. En effet, le Secrétaire général a, le 28 mai 1992, annoncé la création du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, ainsi que la nomination d'un secrétaire permanent dudit comité. C'est ainsi que du 27 au 31 juillet 1992, la réunion d'organisation du Comité s'est tenue à Yaoundé, au Cameroun, sous les auspices des Nations Unies. Le Secrétaire général était représenté à ces assises par M. Provoslav Davinic, Directeur du Bureau des affaires du désarmement, à qui nous exprimons toute notre appréciation et notre gratitude pour son concours dynamique au succès de ces travaux.

Ces travaux ont abouti à l'adoption d'une série de mesures de confiance sous forme de programme de travail, qui figure dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale à ce sujet. Ces mesures comportent entre autres : la conclusion au plan sous-régional d'un pacte de non-agression; l'élaboration de mesures concrètes destinées à favoriser un accord sur une réduction pondérée et progressive des forces, équipements et budgets militaires des Etats de la sous-région; le renoncement par tous les

M. Biloa Tang (Cameroun)

Etats de la sous-région à la production, à l'acquisition ou au transfert des armes de destruction massive, telles que les armes nucléaires, chimiques ou biologiques; l'adhésion par tous les Etats de la sous-région aux instruments juridiques internationaux sur la limitation des armements et le désarmement; l'entraînement, au plan sous-régional également, à la conduite des opérations d'assistance humanitaire d'urgence; le renforcement et la consolidation du processus de la démocratie et la promotion du respect des droits de l'homme dans la sous-région; la création de zones démilitarisées et de zones de paix dans la sous-région; l'assistance à la restructuration des armées et à la reconversion des militaires; la création d'un centre sous-régional spécialisé dans la formation du personnel de maintien de la paix; et, enfin, le développement de la coopération avec les institutions de formation spécialisées dans le domaine de la prévention des conflits et de conduite des opérations de maintien de la paix.

Les Etats de l'Afrique centrale sont convaincus que les mesures de confiance ainsi adoptées sont de nature à créer un climat de paix et de sécurité propice au développement économique et social dans leur sous-région; c'est dans cette perspective qu'ils sollicitent le concours de l'Organisation des Nations Unies pour la poursuite, comme par le passé, de l'assistance nécessaire à la mise en oeuvre de ces mesures de confiance. Tel est l'objectif visé par le projet de résolution A/C.1/47/L.2, qui a été distribué aux membres de cette commission, et qui est présenté par les 11 Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale. Nous tenons à remercier par avance toutes les délégations de leur appui à cet important projet de résolution.

Pour sa réussite, la démarche entreprise par les Etats de l'Afrique centrale nécessite en effet le concours de tous. La contribution des Etats, organisations gouvernementales et non gouvernementales qui possèdent une expérience dans le domaine de la prévention des conflits, de maintien de la paix et de construction de la paix sera favorablement accueillie dans notre sous-région.

M. MUTHANA (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord vous adresser à vous, Monsieur le Président, et par votre intermédiaire, au peuple égyptien frère, nos condoléances et toute notre

M. Muthana (Yémen)

sympathie pour les victimes du tremblement de terre qui a ébranlé Le Caire. Nous espérons que Dieu épargnera toute autre calamité à l'Egypte.

Au nom de la délégation du Yémen, je tiens également à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que votre expérience dans le domaine du désarmement, alliée à vos grands talents de diplomate et à vos qualités personnelles, vous permettront de mener à bonne fin les travaux de la Commission. Je suis également heureux de féliciter les autres membres du bureau et de dire combien nous apprécions le travail du Secrétaire de la Commission et des autres membres du Secrétariat. Je tiens à vous assurer tous de notre coopération afin de faciliter votre mission.

Nous sommes heureux également de féliciter les nouveaux membres qui participent pour la première fois aux travaux de la Première Commission.*

Notre examen à cette session des questions relatives au désarmement et à la sécurité nationale se déroule dans le contexte d'événements qui ont eu lieu à la suite de la fin de la guerre froide. Ces événements ont accru la responsabilité de la communauté internationale qui doit rechercher des approches communes, appropriées et efficaces des questions de désarmement et de sécurité internationale, conformément aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, qui est le cadre fondamental de la réglementation des relations internationales, de façon à renforcer la paix et la sécurité internationales.

La fin de la guerre froide et la détente actuelle dans les relations internationales ont créé un nouvel environnement international de nature à renforcer le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, ainsi que les organisations régionales, dans le règlement des différends entre Etats par des moyens pacifiques, par le dialogue et dans le respect du droit international. A cet égard, nous nous félicitons une fois de plus du débat actuel sur l'"Agenda pour la paix" préparé par le Secrétaire général. Nous espérons que nous l'examinerons tous sérieusement, car la cause de la paix intéresse tous les peuples et tous les Etats du monde.

* M. Suh (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.

M. Muthana (Yémen)

Il est encourageant que cette session se tienne à un moment où des progrès concrets sont progressivement réalisés dans le domaine du désarmement. Nous comptons arriver au but suprême du désarmement général et complet. A cet égard, nous nous félicitons de l'annonce faite en juin dernier lors de la réunion au sommet entre les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, qui a abouti à des réductions supplémentaires dans les arsenaux d'armes stratégiques. Nous saluons également l'adhésion de la France et de la Chine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et l'acceptation par la République populaire démocratique de Corée des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous attendons avec intérêt la Conférence chargée d'examiner la prorogation du Traité sur la non-prolifération, que les parties au Traité doivent tenir en 1995, dans l'espoir que cette conférence contribuera à faire de tous les Etats du monde parties au Traité, afin de réaliser ainsi l'universalité complète et, partant, l'efficacité du TNP.

M. Muthana (Yémen)

Nous espérons vivement que, grâce à cette conférence, nous réaffirmerons tous, sans exception, notre sincère attachement au Traité en ce qui concerne le désarmement nucléaire complet et que des garanties de sécurité seront données à tous les Etats, particulièrement à ceux non dotés d'armes nucléaires.

La situation d'affrontement qui s'est prolongée pendant plus de quatre décennies a drainé des ressources considérables vers des dépenses militaires nécessitées par l'affrontement et la rivalité qui existaient alors entre les deux blocs. Aujourd'hui, étant donné les progrès notables dans le domaine des relations internationales, qui ont d'ailleurs abouti à la fin de cet affrontement et de cette rivalité, nous espérons que, dans un proche avenir, ces ressources pourront être orientées vers des objectifs pacifiques et que de plus grands efforts seront réalisés pour faciliter le passage à une économie civile axée sur la prospérité de tous.

Tout comme d'autres, nous nous félicitons du moratoire volontaire sur les essais nucléaires et la réduction progressive de ces essais, déclarés par la Fédération de Russie, la France et les Etats-Unis. Nous espérons que d'autres Etats suivront leur exemple en tant que première mesure vers la cessation complète de tous les essais nucléaires.

Le processus de désarmement nécessite, outre des initiatives unilatérales et des négociations bilatérales, des efforts collectifs sur la base d'une participation et d'une contribution de la part de tous les Etats sur une base équitable.

Alors que nous tenons à souligner l'importance du désarmement sur le plan international, nous estimons que tous efforts et propositions relatifs aux désarmement régional devraient faire partie de l'effort internationale global et ne pas en être dissociés. C'est pourquoi nous appuyons tous efforts et propositions orientés vers le désarmement régional, car ils peuvent contribuer à réduire les tensions et à raffermir la confiance entre les parties.

Il est important, ici, de souligner la nécessité de tenir compte des caractéristiques et des particularités de chaque région afin de contribuer à garantir, de façon juste et satisfaisante, la sécurité collective de tous les Etats concernés. De plus, il convient de souligner la nécessité d'intégrer les approches régionales et globales du désarmement afin d'assurer la consolidation de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international.

M. Muthana (Yémen)

La volonté manifestée pour parvenir au démantèlement des armes de destruction massive devrait s'accompagner d'une volonté accrue de réduire le volume des armes classiques encore stockées en grande quantité. La menace qu'elles constituent pour la paix et la sécurité internationales n'est pas moins grande que celle des armes de destruction massive. Tout en reconnaissant le droit légitime de chaque Etat d'assumer sa propre défense, nous pensons que le maintien des forces armées à un niveau supérieur aux besoins réels de sécurité des pays ne permet pas, en toute logique, d'affirmer que de telles armes seront uniquement utilisées aux fins d'autodéfense ou de protection de la paix .

Une fois de plus nous affirmons qu'au Yémen nous ne fabriquons pas d'armes. Nous espérons que les autres Etats limiteront la mise au point et la fabrication des armes classiques. C'est pourquoi mon pays a appuyé, l'année dernière, la résolution relative au Registre des armes classiques. Nous avons examiné le rapport du Secrétaire général sur cette question, mais nous tenons à préciser que notre appui à la création du Registre découle principalement de notre désir de lui voir conférer un caractère universel, complet et non-discriminatoire. Nous entendons par là qu'il doit englober tous les aspects de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de la prolifération de ces armes et ainsi revêtir le caractère d'universalité et d'efficacité que nous souhaitons.

Au Yémen nous nous soucions également de voir la paix régner dans notre région et de maintenir des relations amicales avec les Etats voisins. Telle est la position adoptée et énoncée par la République du Yémen dans la toute première déclaration faite par le Gouvernement après l'unification des deux parties du Yémen, le 22 mai 1990 et à laquelle nous nous conformons en paroles et en actes dans le règlement des différends frontaliers avec nos voisins. L'accord frontalier que nous avons conclu avec le Sultanat d'Oman prouve à l'évidence notre attachement à la compréhension amicale et au dialogue pacifique dans le but de préserver les droits de tous et de garantir à la région une sécurité, une stabilité et une prospérité accrues, comme il exprime le désir du Yémen de renforcer la sécurité et la coopération.

Nous espérons que les entretiens en cours sur la question des frontières avec le Royaume frère d'Arabie saoudite aboutiront en définitive à un accord propre à garantir les droits légitimes et historiques des deux parties.

M. Muthana (Yémen)

La délégation du Yémen se joint aux orateurs précédents qui se sont félicités de la Convention internationale sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques ainsi que sur la destruction de ces armes. Cette convention vient couronner les négociations multilatérales et les efforts entrepris dans le domaine du désarmement.

De même, nous sommes heureux de nous joindre aux délégations ayant adressé leurs remerciements à l'Ambassadeur Ritter von Wagner, de l'Allemagne, qui a dirigé le Comité des armes chimiques au sein de la Conférence du désarmement. La convention constitue une étape importante dans le cadre des efforts multilatéraux réalisés dans le domaine du désarmement. Elle conduira à l'interdiction de toute une catégorie d'armes de destruction massive sous une surveillance et un contrôle internationaux efficaces et véritables.

A cet égard, nous appuyons sans réserve les vues exprimées par l'Ambassadeur Amin Kherbi, de l'Algérie, dans son intervention devant la Commission, la semaine dernière, à savoir qu'il est injuste sur le plan de l'éthique et non souhaitable sur le plan politique de conférer à la convention un caractère d'universalité, ce qui est un but louable en soi mais qui conduirait à la perpétuation ou à l'aggravation des déséquilibres des capacités des Etats, sur le double plan quantitatif et qualitatif. Cela est particulièrement vrai de la région du Moyen-Orient qui vit sous la menace d'Israël, seul Etat de la région à posséder une capacité nucléaire et des installations nucléaires non soumises au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'examen des questions relatives au désarmement relève toujours des priorités déterminées par le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Or, c'est le désarmement nucléaire qui requiert la plus haute priorité car les armes nucléaires sont une menace à l'humanité tout entière.

Ceci étant, et le fait que le Moyen-Orient vit sous la menace constante d'un Etat israélien détenteur d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, nous pensons que toute proposition de désarmement au niveau régional concernant le Moyen-Orient devrait tenir compte de la sécurité de tous les Etats et peuples de la région à un niveau minimum d'armement de façon à assurer l'équilibre dans la région.

M. Muthana (Yémen)

Cela exige que la communauté internationale fasse pression sur Israël pour qu'il cesse de se montrer tellement récalcitrant et cesse de défier la communauté internationale et qu'elle l'oblige à placer ses installations nucléaires sous le régime des garanties de l'AIEA dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans notre région.

Notre pays se trouve à l'entrée sud de la mer Rouge. Le détroit de Bab-al-Mandab fait partie de nos eaux territoriales et forme une partie importante de l'océan Indien. C'est pourquoi le Yémen est en faveur de l'application de la Déclaration de 1971 faisant de l'océan Indien une zone exempte d'armes nucléaires, libre de toute présence militaire susceptible de menacer la paix et la sécurité de la région. C'est pour atteindre cet objectif que la Conférence de Colombo sur l'océan Indien devrait être convoquée. Pour cela, il faut que les membres permanents du Conseil de sécurité, de même que les principaux usagers maritimes de l'océan Indien, songent à participer à nouveau aux délibérations du Comité ad hoc dans un esprit de responsabilité.

A cet égard, nous appuyons l'idée de renforcer le mandat du Comité à condition qu'à l'avenir son travail soit lié à sa mission principale mentionnée dans la Déclaration de 1971.

M. NANDOE (Suriname) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation souhaite féliciter M. Elaraby de son élection à la présidence de notre commission. M. Elaraby est un érudit bien connu dans le domaine du droit international et nous sommes sûrs que, grâce à la compétence dont il fait preuve à la direction des travaux de la Commission, ceux-ci seront couronnés de succès.

Par la même occasion, nous félicitons les autres membres du bureau pour leur élection.

Nous félicitons également le prédécesseur de M. Elaraby, l'Ambassadeur Robert Mroziewicz, pour son excellent travail.

Le désarmement et les questions de sécurité internationale revêtent de nombreux aspects et ont des incidences dans notre monde troublé. Comme certains représentants l'ont dit, le nouvel environnement en matière de sécurité internationale a entraîné non seulement espoir et optimisme, mais, en même temps, crainte et incertitude.

M. Nandoe (Suriname)

La fin de la guerre froide a permis aux grandes puissances de prendre certaines initiatives décisives pour freiner et inverser la course aux armements nucléaires et a ouvert la voie à d'autres efforts en matière de désarmement. Toutefois, dans notre monde en perpétuel changement, la paix et la sécurité ne règnent pas partout, puisque de nombreuses régions du monde doivent encore affronter d'autres formes de menaces et d'insécurité.

Nous avons été malheureusement témoins d'une montée de haine ethnique, de luttes culturelles et d'autres formes d'intolérance, et nous sommes effrayés par le mépris flagrant affiché pour les principes humanitaires.

Malgré les normes et principes internationalement adoptés, l'ombre du conflit et de la souffrance subsiste. Les conflits actuels ont une origine essentiellement régionale, mais ils peuvent très facilement dégénérer en conflits mondiaux.

L'Organisation doit continuer d'encourager les Etats à adhérer à la Charte, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à d'autres instruments internationaux pertinents comme ceux sur le droit humanitaire international, puisque ce sont là les meilleurs moyens de protéger et de promouvoir les droits de l'homme.

Les conflits régionaux prouvent que le concept de la sécurité internationale ne peut être uniquement exprimé en termes militaires. Toute une vaste gamme de menaces non militaires se manifestent sous différentes formes, telles que le sous-développement et les perspectives incertaines de croissance économique. Cette tendance souligne l'idée que le désarmement et le développement sont étroitement liés et qu'il faudrait poursuivre nos efforts pour réduire les dépenses au titre de la défense en faveur des projets de développement.

Les tâches qui sont les siennes au niveau aussi bien mondial que régional ont donné à l'Organisation un rôle à jouer important, constructif et essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est dans ce contexte que la communauté internationale devrait être félicitée pour le projet de texte de la convention sur les armes chimiques. Ce projet de traité international, qui a été négocié pendant plus de 20 ans à la Commission du désarmement à Genève, est un document historique et constitue

M. Nandoe (Suriname)

un jalon dans les efforts de désarmement. C'est une convention globale, complète et vérifiable interdisant toute une catégorie d'armes de destruction massive.

Comme le représentant des Etats-Unis l'a déjà dit, tous ceux qui ont contribué aux négociations méritent nos louanges et notre reconnaissance pour leur formidable réalisation.

La menace de la propagation des armes nucléaires dans le monde a remplacé la crainte des conflits nucléaires entre les superpuissances à l'ordre du jour international. En 1968, lorsque le Traité de non-prolifération (TNP) a été signé, il n'y avait à strictement parler que cinq Etats dotés d'armes nucléaires. Aujourd'hui, le monde est différent, mais le Traité de non-prolifération reste au centre des efforts entrepris pour arrêter la propagation des armes nucléaires. Les armes nucléaires ont largement proliféré. Cette prolifération s'est produite malgré le fait que le Traité de non-prolifération exige pour les Etats signataires non dotés d'armes nucléaires de renoncer à acquérir une capacité nucléaire, de ne pas transférer ou recevoir de technologie liée au nucléaire et de placer toutes leurs installations sous le régime de garanties de l'AIEA.

En retour, les Etats dotés d'armes nucléaires se sont mis d'accord pour coopérer afin de fournir de la technologie nucléaire à des fins pacifiques et de négocier sur la maîtrise des armes. Tant que la prolifération des armes nucléaires se poursuivra, cela constituera une menace importante à la sécurité et à la stabilité mondiales.

En tant que partie au Traité de non-prolifération nucléaire, nous prions donc instamment que, dans le contexte multilatéral, on accorde une priorité à la prévention de la prolifération nucléaire. A cet égard, nous attendons la conférence de 1995 - telle que demandée à l'article 10, paragraphe 2 du Traité - chargée de réexaminer le Traité et de décider de sa prorogation.

Ayant souligné les dangers inhérents à la prolifération des armes nucléaires, nous manquerions à notre devoir en ne réclamant pas instamment l'élimination totale des armes de destruction massive. Nous nous félicitons donc des réductions de grande portée dans les armes stratégiques annoncées par les Présidents Bush et Eltsine en juin 1992 et du moratoire français sur les essais nucléaires.

M. Nandoe (Suriname)

Dans ce domaine, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a également atteint des résultats positifs avec le Traité de Tlatelolco. Des 33 Etats Membres de notre région, 24 sont parties à ce Traité. En outre, les cinq Etats possédant des armes nucléaires, en vertu du Protocole additionnel II, se sont engagés à respecter le statut sur la dénucléarisation de l'Amérique latine et des Caraïbes sous l'angle des objectifs à des fins guerrières. Ils se sont également engagés à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser les armes nucléaires contre des Etats parties au Traité.

M. Nandoe (Suriname)

Comme le Représentant permanent du Brésil l'a dit dans sa déclaration, "Le Protocole additionnel I au Traité de Tlatelolco a désormais été ratifié par tous les Etats extracontinentaux ou continentaux ayant, de facto ou de jure, une responsabilité internationale sur les territoires situés dans la zone d'application du Traité." (A/C.1/47/PV.3, p. 53)

Notre région peut être fière de ce qu'elle a accompli, notamment dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive. Les progrès enregistrés dans le cadre du Traité de Tlatelolco peuvent être attribués dans une large mesure au Mexique et il nous paraît approprié de remercier ce pays de sa contribution. Ma délégation se félicite des résultats obtenus et attend avec impatience de voir notre région devenir la première zone de paix totalement exempte d'armes nucléaires.

Par le passé, on a beaucoup insisté sur la nécessité de mettre fin à la course aux armes nucléaires alors que les transferts d'armes conventionnelles allaient bon train. L'accumulation incessante d'armements n'a pas amélioré la sécurité et la stabilité de nombre d'Etats. A cet égard, ma délégation attache la plus grande importance à la création du Registre des armes classiques. Dans le rapport du Secrétaire général sur la question, il est dit que la mise en place et le bon fonctionnement du Registre peuvent se révéler efficaces dans le domaine du désarmement.

C'est dire que si le Registre est appliqué honnêtement, tant par les fournisseurs que par les acheteurs d'armes, il favorisera un climat propice à la modération et à une attitude plus responsable. Voilà pourquoi nous pensons que les incidences financières de la tenue du Registre, qui sont estimées à la somme totale de 228 000 dollars par an, ne devraient pas présenter un problème. Nous prions instamment les Etats Membres de fournir toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement du Registre.

La franchise et la transparence sont cruciales pour instaurer la confiance. Nous espérons que la tenue du Registre contribuera à faire régner la confiance entre les Etats et qu'elle alertera la communauté internationale en cas d'accumulations excessives d'armements.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne à présent la parole au représentant du Comité international de la Croix-Rouge.

M. KUNG, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

(interprétation de l'anglais) : Le droit international humanitaire interdit l'emploi de certaines armes considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et le CICR a pour mandat de s'employer à faire appliquer scrupuleusement ces règles de droit et d'en préparer le développement approprié. Le CICR a pris par le passé un certain nombre d'initiatives visant l'élaboration de traités mettant en oeuvre les principes fondamentaux du droit humanitaire international et il a pris un certain nombre de mesures propres à en encourager une meilleure application. L'une de ces initiatives a pris la forme de l'appel que le CICR a adressé aux gouvernements et à la Société des Nations pour les inciter à interdire l'emploi des armes chimiques. Cela devait conduire à l'adoption du Protocole de Genève de 1925. Nous sommes donc très heureux que les Etats aient décidé d'accroître leurs efforts pour atteindre l'objectif que représente l'interdiction totale des armes chimiques en en prohibant la fabrication et le stockage. C'est certainement un grand accomplissement que ce traité, négocié avec tant de soin, soit sur le point d'être adopté.

Une autre initiative importante du Comité international de la Croix-Rouge a consisté à convoquer une conférence d'experts gouvernementaux pour examiner la possibilité d'un traité réglementant certaines armes qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Ces experts se sont réunis en Suisse en 1974 et en 1976, et le fruit de leur travail a servi de base à la Conférence des Nations Unies qui a adopté la Convention sur lesdites armes en 1980. Etant donné le rôle important joué par notre institution dans la phase initiale de la préparation de cette convention et le mandat du CICR d'une manière générale, nous suivons avec un intérêt particulier le rythme d'adhésion à cet instrument et la mesure dans laquelle ses dispositions mises en pratique.

A la lumière de la situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, le plus pertinent des protocoles à la Convention est probablement le second, qui réglemente l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs. Dans la mesure où l'on a aujourd'hui davantage pris conscience des problèmes colossaux posés par l'emploi des mines, notamment des mines terrestres antipersonnel, il est bon de rappeler que ce protocole prévoit des

M. Küng

restrictions fondamentales à leur emploi. Pour commencer, il réaffirme les règles élémentaires du droit humanitaire international en interdisant l'emploi sans discrimination des mines. Il prévoit par exemple que ces armes ne peuvent être dirigées que contre des objectifs militaires et que toutes les précautions possibles doivent être prises pour protéger les personnes civiles. Il y a d'autres restrictions précises à l'emploi des mines mises en place à distance, sauf si leur emplacement est enregistré avec exactitude ou si elles sont équipées d'un mécanisme efficace de neutralisation. La Convention exige aussi que les parties enregistrent tous les champs de mines préplanifiés et qu'elles s'efforcent d'enregistrer l'emplacement de tous les autres. Il existe aussi une clause exigeant des parties qu'elles s'efforcent de prendre toutes les mesures nécessaires pour enlever ou neutraliser d'une autre manière les champs de mines après la cessation des hostilités.

Malheureusement, comme nous ne le savons que trop, dans la pratique, l'emploi des mines est on ne peut moins conforme à ces règles. Les mines ont été employées de façon si massive et aveugle qu'il y en a aujourd'hui des millions dispersées dans les pays qui ont connu des conflits armés. Ces mines et les gens responsables de leur emploi ont tué ou blessé aveuglément d'innombrables victimes innocentes, souvent des enfants, et ils continuent de le faire une fois les conflits terminés. De vastes étendues de terres sont désormais impropres à la culture, ce qui empêche les gens de rentrer chez eux. On a pris conscience de toute l'ampleur de ce fléau dans les pays où des équipes de déminage se sont attaquées à un travail incroyablement lent et dangereux. L'expérience montre qu'il faudra à ces équipes des années pour déminer les plus petites surfaces et que les pertes parmi les équipes de déminage sont terriblement élevées.

Nous devons nous demander les raisons qui ont amené à cette situation afin de trouver à tout prix les mesures qui s'imposent pour empêcher qu'elle n'empire. Outre l'utilisation aveugle de ces mines, qui est évidente, le fait qu'elles soient relativement bon marché et qu'il soit facile de se les procurer a sans nul doute contribué à en répandre à ce point leur utilisation. Le fait que la vaste majorité de ces mines ne soient pas équipées de mécanisme pour les neutraliser ou les désactiver signifie qu'elles restent dangereuses bien après que l'objectif militaire qu'elles servaient ait disparu. Enfin,

M. Küng

les opérations de déminage sont devenues incroyablement difficiles car de plus en plus les mines sont fabriquées de telle façon qu'elles échappent à toute détection. A moins que des mesures efficaces et urgentes ne soient prises pour venir à bout de cette situation, elle ne fera qu'empirer car c'est en plus grand nombre encore que de tels engins seront utilisés de la même façon dans les conflits à venir.

A ce jour, 32 Etats seulement sont parties à la Convention de 1980, ce qui est un chiffre plutôt décevant. Toutefois, la catastrophe à laquelle nous sommes actuellement confrontés du fait de l'emploi aveugle des mines montrent combien les dispositions de la Convention sont importantes et pertinentes. Ce qu'il faut maintenant de toute urgence, c'est que les Etats manifestent leur préoccupation à cet égard en adhérant à la Convention tout en encourageant la ratification universelle. Bien sûr, ils doivent aussi prendre les mesures voulues pour que leurs forces armées soient informées des dispositions de la Convention afin que les règles soient appliquées sérieusement.

M. Küng

Il conviendrait aussi d'envisager les moyens de renforcer efficacement la Convention. Cela pourrait être entrepris au cours d'une conférence de révision, qui est prévue aux termes de la Convention. Les mesures visant l'application des dispositions de la Convention - y compris, peut-être, la vérification - pourraient ainsi donner lieu à un examen utile.

La Convention prévoit également la possibilité d'adopter des protocoles additionnels pour veiller à ce que la mise au point et l'utilisation d'armes nouvelles soient conformes aux principes fondamentaux du droit humanitaire international et aux besoins humanitaires de la société. Le CICR se tient en permanence informé de l'évolution des choses à cet égard. A ce propos, je voudrais indiquer que le CICR publiera un volume dans lequel figureront les quatre rapports des réunions d'experts concernant les armes à laser aveuglantes et que, dès le début de 1993, cette publication sera disponible en anglais, en français et en espagnol.

Enfin, il conviendrait de réfléchir sérieusement à la façon dont les règles énoncées dans la Convention de 1980 sur les conflits armés non internationaux seront mises en oeuvre. La Convention ne s'applique à l'heure actuelle qu'aux conflits armés internationaux, mais la plupart des conflits qui ont lieu aujourd'hui sont soit internes, soit internationaux et internes à la fois. Un grand nombre de ces conflits durent très longtemps, ce qui entraîne de graves problèmes comme ceux liés à l'utilisation de mines. La nécessité d'éviter des souffrances humaines de cette ampleur dépasse bien entendu la distinction académique ou juridique entre conflits internationaux et conflits internes. Nous devons reconnaître l'importance que revêt la limitation de l'emploi d'armes frappant sans distinction ou ayant des effets particulièrement redoutables dans tous types de conflits.

A cet égard, il y a concordance de vues entre le CICR et les experts en désarmement, à savoir que nous préconisons l'adoption de mesures efficaces pour régler les problèmes concrets auxquels nous sommes confrontés. Nous espérons qu'aucun effort ne sera ménagé pour trouver les solutions les plus efficaces et les appliquer.

Le CICR vient de publier une brochure succincte portant sur les mines, qui s'intitule "Utilisation perverse de la technologie". On y trouve un texte et des photographies difficilement supportables. Des exemplaires de cette brochure sont disponibles à l'entrée de la salle.

M. KABIR (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis d'adresser à M. Elaraby, de l'Egypte, nos félicitations pour son élection unanime à la présidence de la Première Commission de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Sa longue expérience, ses qualités diplomatiques bien connues et ses connaissances dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale permettront - nous en sommes convaincus - aux débats de la Première Commission d'être constructifs et couronnés de succès. Je voudrais également adresser nos félicitations et nos vœux aux autres membres du bureau, aux Vice-Présidents, MM. Pasi Pakotallio et Dae Won Suh, et au Rapporteur, M. Jerzy Zaleski.

Enfin, passant à une note plus sombre, je tiens à adresser nos condoléances à l'Egypte pour les pertes tragiques en vies humaines et les dommages matériels dont Le Caire a été le théâtre à la suite du tremblement de terre qui l'a frappé. Le Bangladesh et l'Egypte entretiennent des relations fraternelles et très amicales; aussi la population meurtrie et accablée du Caire sera-t-elle au centre de nos pensées et de nos prières.

Nous vivons une période de profonds changements qui ont transformé la nature des relations internationales. Il est pour le moins étonnant que des changements de cette force, de cette ampleur et de cette portée - des changements qui n'auraient pu être envisagés qu'à la suite d'une grande guerre - se soient produits de façon pacifique. C'est comme si le processus évolutif de décennies s'était concentré en quelques mois.

Nous nous réjouissons que l'ère de la guerre froide soit révolue et que la période douloureuse des antagonismes idéologiques appartienne désormais - nous l'espérons - à l'histoire. Cette évolution a été salutaire pour la communauté internationale et a peut-être eu aussi pour effet - même indirectement - de galvaniser les forces de la démocratie à travers le monde.

Pourtant, en dépit de cet espoir, on peut affirmer que l'âge d'or n'est pas pour demain. La recrudescence d'antagonismes ethniques, de conflits d'origine religieuse, linguistique, voire culturelle, dans différentes régions du monde, le terrorisme et les problèmes liés aux stupéfiants sont des obstacles à la paix et menacent la sécurité. Une menace plus subtile et moins directe à la paix est l'écart sans cesse croissant entre le Nord et le Sud - une question sur laquelle l'instance mondiale doit très sérieusement se pencher.

M. Kabir (Bangladesh)

Malgré l'émergence de nouveaux problèmes et la persistance d'anciens problèmes, le moment ne s'est jamais aussi bien prêté à l'examen de fond des questions liées à la sécurité et au désarmement. Le Secrétaire général adjoint, M. Petrosky, l'a brièvement rappelé lorsque nous avons commencé le débat général. Il a souligné qu'à l'époque de la guerre froide, les efforts visaient

"surtout à maintenir un équilibre des forces entre les deux grandes alliances et d'éviter la possibilité d'une guerre nucléaire."

(A/C.1/47/PV.3, p. 9)

Aujourd'hui, dans un environnement international beaucoup plus positif, il existe un réel espoir de voir les nations, de façon collective et individuelle - pour reprendre les paroles mêmes de M. Petrovsky -

"véritablement faire avancer le processus d'un désarmement authentique".

(Ibid.)

Nul doute que cela confère de l'importance et un sens de l'urgence à notre tâche. L'histoire ne manque pas d'exemples d'occasions perdues que l'on ne peut retrouver qu'en payant un prix très cher.

Je tiens à féliciter très chaleureusement le Secrétaire général qui nous a présenté aujourd'hui son rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", contenu dans le document A/C.1/47/7, daté du 23 octobre 1992. Ce document complète à juste titre l'"Agenda pour la paix", rend caduque la notion selon laquelle le désarmement est une vision d'avenir et souligne de manière très appropriée l'importance, voire l'urgence, que le désarmement revêt dans la période de l'après-guerre froide.

Les trois notions que sont l'intégration, la mondialisation et la revitalisation peuvent fort bien, liées ensemble, constituer la pierre angulaire d'une nouvelle structure du désarmement et de la réglementation des armements qui se concentrerait sur les nouveaux conflits du monde contemporain, dont l'émergence n'a pu être évitée par une compréhension bipolaire.

Le désarmement général et complet représente pour nous un principe constitutionnel. Il constitue l'objectif central de notre politique étrangère. C'est pourquoi nous nous félicitons vivement des progrès réalisés

M. Kabir (Banladesh)

dans les domaines de la limitation des armements et du désarmement.

Toutefois, nous ne sommes que trop conscients du long chemin qu'il reste à parcourir.

Des progrès notables ont été accomplis dans les domaines de la limitation et de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous félicitons de la conclusion du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs (START). Le fait que le Traité START est déjà dépassé par l'accord conclu en juin 1992 entre les Présidents Bush et Eltsine, qui prévoit de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires, confirme l'amélioration très nette enregistrée sur le plan de la sécurité internationale. Tout aussi révélatrice est la façon dont la question de la limitation partagée des armes nucléaires à la suite de la désintégration de l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques a été abordée et traitée. Nous nous réjouissons que le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine soient devenus parties au Traité START et que ces trois Etats aient pris le ferme engagement d'éliminer les armes nucléaires de leur sol et de devenir parties au Traité sur la non-prolifération en tant qu'Etats non nucléaires.

M. Kabir (Bangladesh)

Le Traité de non-prolifération (TNP) a été décrit comme étant la pierre angulaire ou la cheville ouvrière du régime international de non-prolifération nucléaire. Avec l'accession de la France et de la Chine, tous les Etats dotés d'armes nucléaires connus sont maintenant parties au TNP. C'est là un événement dont nous nous félicitons.

Les préparatifs pour la Conférence de prorogation du TNP en 1995 devraient commencer très bientôt. Nous espérons vivement pouvoir participer à ce processus.

Le TNP, malgré ses imperfections et ses anomalies, représente toutefois un pas important vers l'objectif ultime du désarmement nucléaire. Nous voudrions qu'il soit prorogé et même renforcé. Les Etats non dotés d'armes nucléaires devraient recevoir des garanties très nettes contre toute menace nucléaire. L'établissement de la confiance parmi les Etats non nucléaires dépendra dans une large mesure des progrès d'ensemble, progressifs mais rapides, qui seront faits dans la direction de l'élimination de tous les arsenaux nucléaires. De toute évidence, le processus doit se dérouler avec la plus grande prudence, afin de ne pas mettre en danger des vies humaines et l'environnement dans ces opérations de démantèlement.

Nous nous félicitons des moratoires sur les essais d'armes nucléaires déclarés par la France, la Russie et les Etats-Unis. Nous espérons qu'ils seront prolongés et qu'ils conduiront éventuellement à des négociations en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais d'armes nucléaires. Nous espérons que les autres Etats dotés d'armes nucléaires suspendront également leurs essais. Il serait tout à fait approprié que les essais d'armes nucléaires soient toujours suspendus au moment où s'ouvrira la Conférence de prorogation du TNP en 1995.

Sur le plan régional également, il y a eu des mouvements en faveur d'une non-prolifération nucléaire. La ratification des accords de garanties relatifs au TNP par la République populaire démocratique de Corée, l'accord bilatéral entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, certains événements en Amérique latine, y compris un accord de garanties de large portée entre l'Argentine, le Brésil et le Chili d'une part et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la ratification par la France du Protocole additionnel I au Traité de Tlatelolco et la décision prise par l'Argentine,

M. Kabir (Bangladesh)

le Brésil et le Chili de s'intégrer dans la zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine sont sans aucun doute des événements très encourageants. Les efforts régionaux peuvent compléter et renforcer les efforts mondiaux visant à la limitation des armements.

Une question très importante que notre commission aura à traiter est celle du projet de convention sur les armes chimiques. Après des négociations prolongées et souvent ardues, la Conférence du désarmement a négocié un texte acceptable pour tous. Nous remercions les membres de la Conférence d'un travail bien fait.

Le projet de convention sur les armes chimiques constitue une "première" importante dans le domaine du désarmement multilatéral. C'est le traité le plus complet en matière de désarmement multilatéral qui ait jamais été négocié. Il interdit toute une catégorie d'armes de destruction massive d'une manière non discriminatoire, et il prévoit un régime de vérification bien défini. En tant que coauteur du projet de résolution portant adoption de la convention, nous espérons qu'un grand nombre d'Etats souhaiteront être parmi les premiers signataires lorsque la convention sera enfin ouverte à la signature à Paris au début de l'an prochain.

Les dispositions de la convention concernant la vérification et son caractère non discriminatoire devraient servir de modèle ou de précédent pour d'autres traités de désarmement à l'avenir ou pour amender les traités existants. Il est toutefois important que certaines préoccupations exprimées par les pays en développement au cours des négociations, notamment celles concernant l'accès à la technologie et aux fournitures chimiques, soient prises en considération lorsque la convention entrera en vigueur.

Les débats de l'Assemblée générale ont été concentrés sur la nécessité de limiter la prolifération d'armes de destruction massive. L'objectif des mesures de limitation des armements et de désarmement est d'assurer avant tout la sécurité au niveau le plus bas d'armements. La limitation des armements ne peut être séparée des perceptions et des stratégies politiques et de sécurité des nations. Celles-ci ne réduisent pas leurs arsenaux d'armements uniquement parce que du point de vue moral c'est une attitude louable, ou pour faire preuve de magnanimité. Les nations ne le feront que si cela entre en ligne avec leurs stratégies d'ensemble, les objectifs et les préoccupations de leur politique.

M. Kabir (Bangladesh)

A cet égard, l'importance des mesures de confiance et de sécurité ne saurait trop être soulignée. Le Document de Vienne de 1992, la décision du Sommet d'Helsinki d'établir un forum de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) pour la coopération en matière de sécurité et le Traité relatif au libre survol des territoires sont des événements dont nous nous félicitons dans ce domaine.

En ce qui concerne la limitation des armements, le désarmement et tout particulièrement les mesures de confiance, les organisations régionales peuvent jouer un rôle de pivot en complétant les efforts mondiaux.

Le Bangladesh a joué un rôle de pionnier dans l'établissement de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (ASACR). Le Sommet annuel de l'ASACR se tiendra en décembre de cette année à Dacca, la capitale du Bangladesh.

Cette coopération porte essentiellement sur les domaines économique, social et culturel. L'accent y est mis sur l'autosuffisance, l'exploitation des éléments complémentaires et des contacts entre populations. En Asie du Sud, nous avons dû faire face à certaines inhibitions du passé et nous sommes tombés d'accord pour adopter une méthode d'approche graduelle qui nous amènerait progressivement à une plus grande coopération et à une plus grande confiance ou, en d'autres termes, ce que l'on pourrait appeler un "cercle vertueux".

A notre avis, l'ASACR répondait bien à ce que l'on pouvait attendre d'elle. Aux termes de sa charte, les questions bilatérales et prêtant à controverse ne sont absolument pas du ressort de l'ASACR. Cependant, des discussions et des réunions privées en dehors du cadre de cette association ont lieu aux niveaux officiel et politique lors de la tenue des conférences de l'ASACR. Des questions importantes ont souvent été soulevées au niveau bilatéral lors de diverses réunions de l'ASACR au cours des années, contribuant ainsi à l'établissement de la confiance régionale.

L'on a reconnu depuis longtemps qu'il existait également des menaces très réelles de caractère non militaire à la sécurité et à la stabilité. Il y a plus de deux décennies, la Commission Brandt avait mis en garde contre le fait que la sécurité du Nord pouvait être mise en danger par l'instabilité du Sud. Plus récemment, à la réunion au sommet du Conseil de sécurité, il a été déclaré que des sources non militaires d'instabilité dans les domaines

M. Kabir (Bangladesh)

économique, social, humanitaire et écologique posaient des menaces à la paix et à la sécurité, et qu'il fallait accorder la plus haute priorité à la solution de ces problèmes. La dernière Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés à Jakarta a défini de même l'écart Nord-Sud comme constituant une menace à la sécurité et à la stabilité internationales.

Avec la fin de la guerre froide, l'on pouvait s'attendre, à juste titre, à voir un dividende de paix consacré à résoudre des problèmes de développement des pays en développement. Il semble bien, malheureusement, qu'il faudra quelque temps encore avant de pouvoir concrétiser ce dividende de paix.

Nous pensons qu'une nouvelle méthode d'approche globale à la sécurité, au désarmement et aux questions de développement est tout à fait justifiée. La sécurité et le développement sont inextricablement et étroitement liés. La paix et la sécurité sont inséparables et le développement est l'autre aspect de la paix. Nous partageons les vues exprimées si éloquemment par le représentant du Pérou selon lesquelles il y a un besoin urgent d'adopter une méthode d'approche intégrée à l'égard des questions fondamentales du désarmement, de la sécurité et du développement et que la Première Commission est l'organe des Nations Unies le mieux à même d'entreprendre cette tâche.

Le rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de 1992 lance un appel pour que des fonds soient détournés des besoins militaires et consacrés aux besoins humanitaires. Le rapport maintient qu'une réduction de 3 % des dépenses de défense tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement au cours des années 90 permettrait de libérer 1 500 milliards de dollars des Etats-Unis aux fins de développement d'ici à l'an 2000. Une petite taxe en faveur du développement imposée au commerce des armes fournirait également des fonds substantiels. Que ce soit à partir du dividende de paix ou, jusqu'à ce qu'il se soit concrétisé, à partir d'autres sources, la disponibilité de fonds ne devrait pas poser de problèmes insurmontables. Ce qui est nécessaire, c'est la volonté politique d'entreprendre un programme d'action dynamique et global en faveur du développement. Pour citer ce qu'a dit notre Premier Ministre, la Bégum Zia, à la dixième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés à Jakarta :

"Notre recherche pour la paix et la sécurité ne mènera à rien si la stagnation économique, les privations et les disparités persistent."

M. Kabir (Bangladesh)

Nous partageons le point de vue selon lequel les trois domaines qui seront probablement au centre des activités de la communauté internationale au cours des années à venir sont l'environnement, la réaffectation à la production civile des montants consacrés aux dépenses militaires et les problèmes du tiers monde. Ces questions ne sont pas sans relation entre elles, et nous espérons qu'elles ne seront pas traitées différemment. Nous ne serons peut-être pas en mesure de progresser aussi rapidement que nous l'aurions souhaité, mais ne nous attardons pas en nous complaisant dans une satisfaction engendrée par la fin subite de l'ère de la guerre froide.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Bangladesh des sentiments de sympathie qu'il a exprimés à l'égard de la présidence.

Conformément au programme des travaux de la Commission et à son calendrier, la Commission conclura son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale le mercredi 28 octobre. Conformément au programme de travail et au calendrier, la Commission entamera la deuxième étape de ses travaux, à savoir l'examen des projets de résolution sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, jeudi 29 octobre. Pour cette étape de ses travaux, la Commission disposera d'un total de 20 séances, du 29 octobre au 11 novembre. Je demande instamment aux délégations qui souhaitent présenter des projets de résolution ou faire des observations à leur sujet pendant cette période de s'inscrire sur la liste des orateurs aussitôt que possible. Un certain nombre de délégations ont déjà indiqué leur intention de prendre la parole à ce stade des travaux de la Commission, et le Secrétariat a pris note de ces demandes.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Commission.

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : J'informe la Commission que les Etats Membres suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/C.1/47/L.1 relatif aux "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)" : la République du Kazakhstan, la Fédération de Russie et Israël.

La séance est levée à 16 h. 50.